FO la force syndicale
Services Publics et de Santé

CGOS

Des acquis qui vous aident au quotidien !

COMPTE RENDU

Assemblée Générale du CGOS
12 juin 2025 à Lille

Cher(e)s camarades,

L'Assemblée Générale (AG) du CGOS, qui s'est tenue le 12 juin 2025 à Lille, a été l'occasion de faire le bilan d'activité 2024 ainsi que de présenter en détail l'exercice comptable et financier du CGOS.

L'AG constitue également un moment important pour FO afin de rappeler son positionnement sur les œuvres sociales ainsi que sur ses orientations et revendications. À ce titre, vous trouverez, en annexe, l'intervention de FO composée d'une partie sur les enjeux politiques généraux et d'une autre relative à l'organisation du CGOS et aux actions sociales.

Par ailleurs, lors de cette AG, FO a déploré l'absence d'un représentant du ministère, une absence lourde de sens quant à l'état actuel du dialogue social avec le cabinet du ministre de la Santé. FO en a profité également pour rappeler, entre autres, ses revendications sur la PSC et son application au 1er janvier 2026 comme l'ordonnance l'impose.

L'année 2024 a également été marquée par le déplafonnement des cotisations (salaire différé) fixant à **1,42 % les cotisations des établissements** avec effet rétroactif au 1er janvier 2024 (contre 1,50 % plafonné à l'indice 489 auparavant) par un décret d'avril 2025. Cette mesure a partiellement contribué à l'excédent comptable de 31,2 M€ enregistré par le CGOS.

Toutefois, ce nouveau taux n'a contribué qu'à une **augmentation de 0,37 %** du budget total du CGOS soit + 1,85 M€ - une marge à relativiser, notamment face à la décision inique du gouvernement d'instaurer un abattement de 10 % de la rémunération en cas de maladie - mesure qui entraînera une **perte de 3M€** pour le CGOS.

Les excédents budgétaires sont liés en grande partie à une sous-consommation de la Prestation Etudes Education Formations (PEEF) et de la prestation « départ à la retraite » ainsi qu'à l'effet des augmentations de rémunération liées au SEGUR de la santé.

Paris, le 12.06.2025. Ne pas jeter sur la voie publique

FO la force syndicale
Services Publics et de Santé

compte-rendu

	2022	2023	Ecart 2022 vs 2023		2024	Ecart 2023 vs 2024	
			Valeur	%		Valeur	%
Contributions	468 880 635	490 745 780	21 865 145	4,66%	**512 527 737**	21 781 957	4,44%

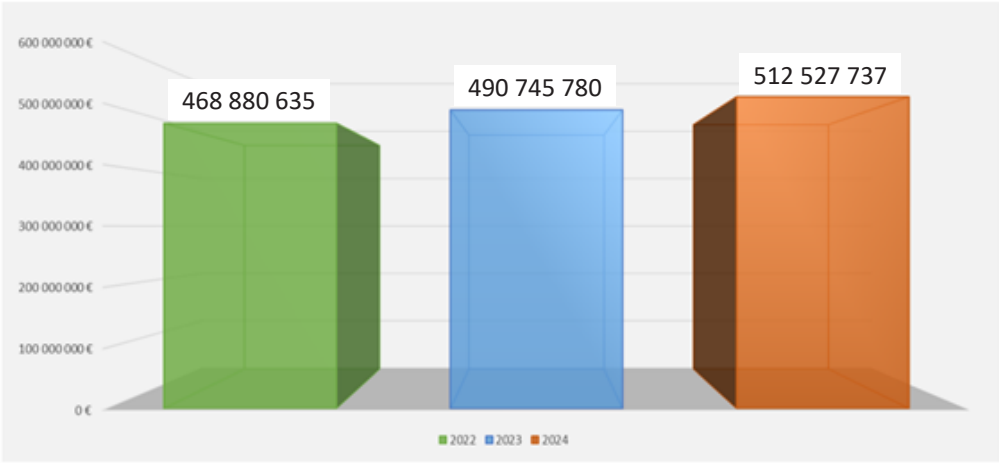

Ce qui porte le montant total à affecter pour 2025 à 47,9 M€.

Afin de ne pas laisser ces fonds en totalité en report à nouveau, il a été décidé **à l'unanimité :**

- D'abonder le fonds d'aides remboursables du FSL de 10 M€, portant son total à 56 M€ et réduisant le taux de consommation de 70 % à 57 %. Sans cette dotation supplémentaire, le Fond Social Logement aurait été réduit drastiquement dans les régions ;
- De constituer une dotation exceptionnelle au fonds pour aléas de 10 M€, portant ce fonds à 45 M€ ;
- De créer un fonds spécifique (fonds pour aléas climatiques et catastrophes naturelles) de 10 M€ pour faire face aux sinistres liés à de futures intempéries ;
- D'affecter 18,5 M€ à la prestation nationale « CESU Multiservices », qui sera servie dès l'exercice 2026 ;
- D'affecter le solde au report à nouveau.

Au 31 décembre 2024, le CGOS compte 1 014 267 agents en activité dans les établissements adhérents, soit une progression de près de 1 %.

Plus de 986 000 dossiers d'ouverture de droits ont été traités en 2024, représentant une progression de 2 % par rapport à 2023.

Paris, le 25.06.2025. Ne pas jeter sur la voie publique

Fédération Force Ouvrière des Services Publics et de Santé - 153/155 rue de Rome - 75017 Paris - 01 44 01 06 00

FO la force syndicale
Services Publics et de Santé

compte-rendu

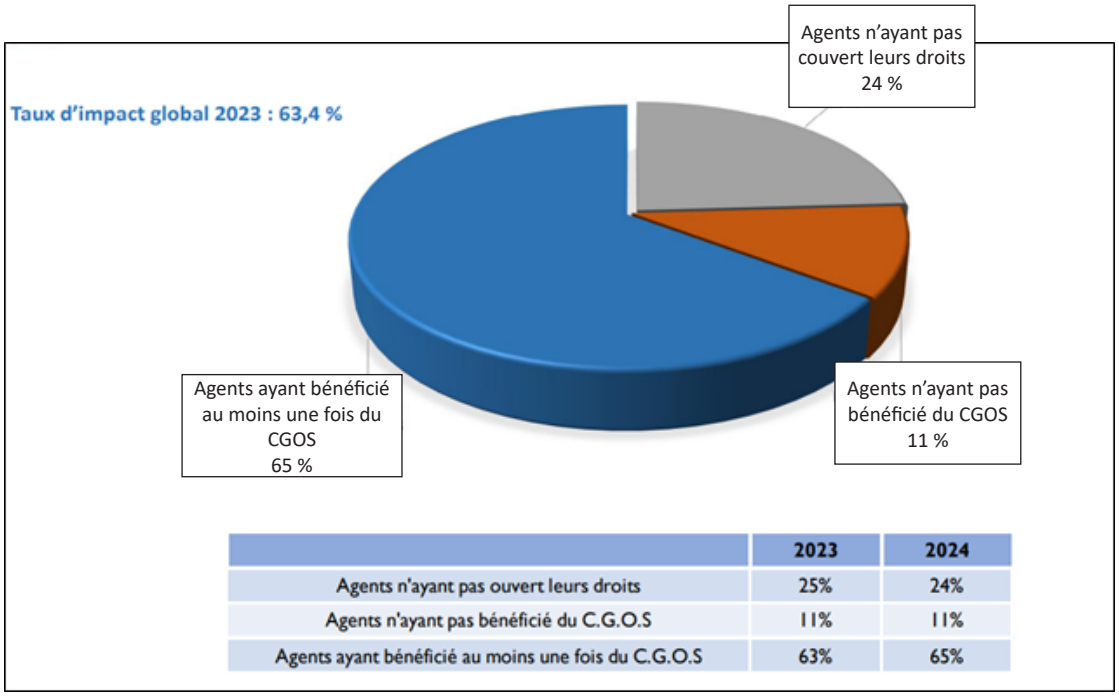

	2023	2024
Agents n'ayant pas ouvert leurs droits	25%	24%
Agents n'ayant pas bénéficié du C.G.O.S	11%	11%
Agents ayant bénéficié au moins une fois du C.G.O.S	63%	65%

Évolution du taux d'impact par thématique d'intervention

	2023	2024	Écart
Enfants	38,70%	37,80%	-0,90%
Loisirs et vacances	47,30%	50,40%	3,10%
Avantages	2,30%	2,70%	0,40%
Protection	9,40%	9,80%	0,40%
Retraite	2,20%	1,70%	-0,50%
Aides remboursables	0,05%	0,50%	0,45%
Taux global	**63,40%**	**64,56%**	**1,16%**

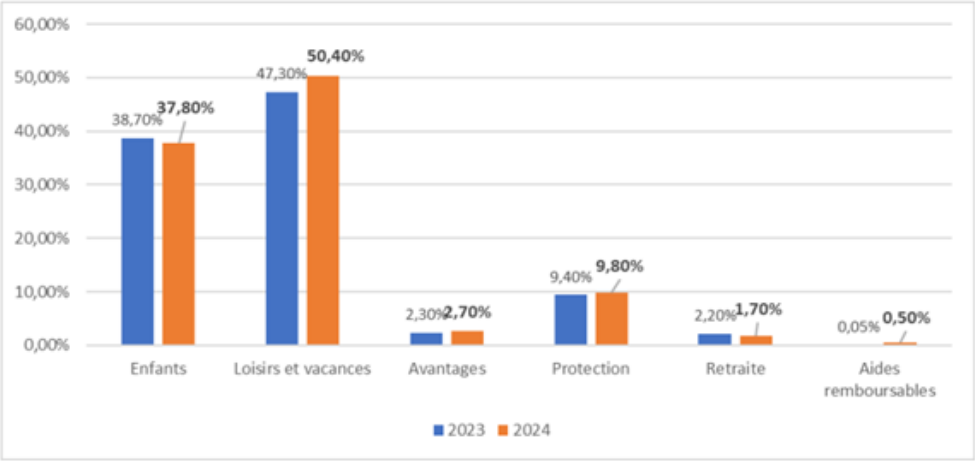

Paris, le 25.06.2025. Ne pas jeter sur la voie publique

Fédération Force Ouvrière des Services Publics et de Santé - 153/155 rue de Rome - 75017 Paris - 01 44 01 06 00

FO la force syndicale
Services Publics et de Santé

compte-rendu

En M€	2022	2023	2024
Billetterie nationale	4,3	4,4	5,5
Achats et services sur prestations nationales	2,2	2,7	2,7
Billetterie et titres culture régionale	25,5	19,0	22,5
Achats et services sur prestations régionales	0,8	0,7	0,8
Total	**32,7**	**26,8**	**31,4**

+17%

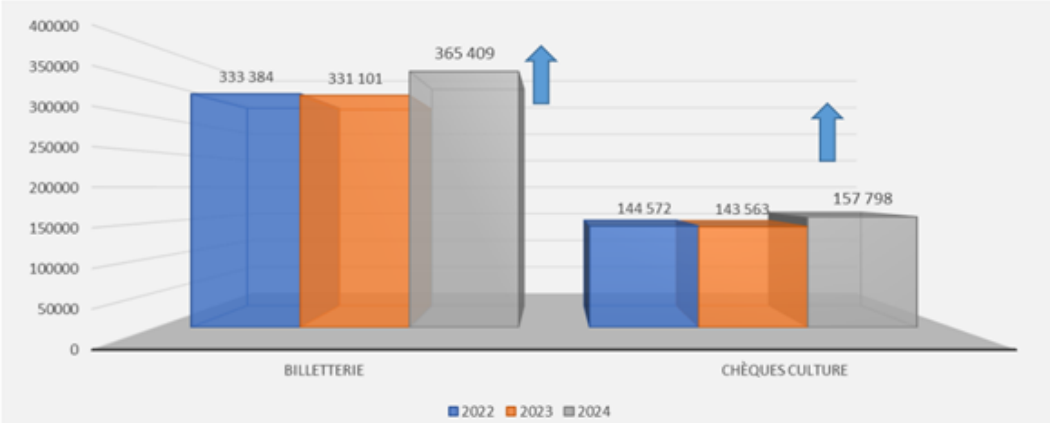

Offre billetterie

285 000 agents ont sollicité la billetterie pour 2 336 000 billets.

Avec une offre spéciale :

- Opération JO Paris 2024 et jeux paralympiques : près de 3 000 billets mis à disposition au total ;
- Mise en place d'une billetterie à tarif négocié pour les agents du CH de la Basse Terre.

Les aides remboursables du C.G.O.S

Les administrateurs du CGOS ont décidé :

- L'élaboration d'un guide national précisant les motifs d'accord ou de refus, afin d'aider les administrateurs. Pour FO, ce guide reste juste une indication, les Commissions de Prestations d'Aides Sociales (CPAS) restant souverains dans leurs décisions ;
- L'établissement d'une référence plancher des fonds des aides remboursables de l'ordre de 6 % ;
- La possibilité de recourir au fonds pour aléas afin de doter le fond CPAS et le rembourser sous 3 ans.

Par ailleurs, les traitements des agents en congé de formation professionnelle seront désormais assujettis à la contribution C.G.O.S.

Paris, le 25.06.2025. Ne pas jeter sur la voie publique

Fédération Force Ouvrière des Services Publics et de Santé - 153/155 rue de Rome - 75017 Paris - 01 44 01 06 00

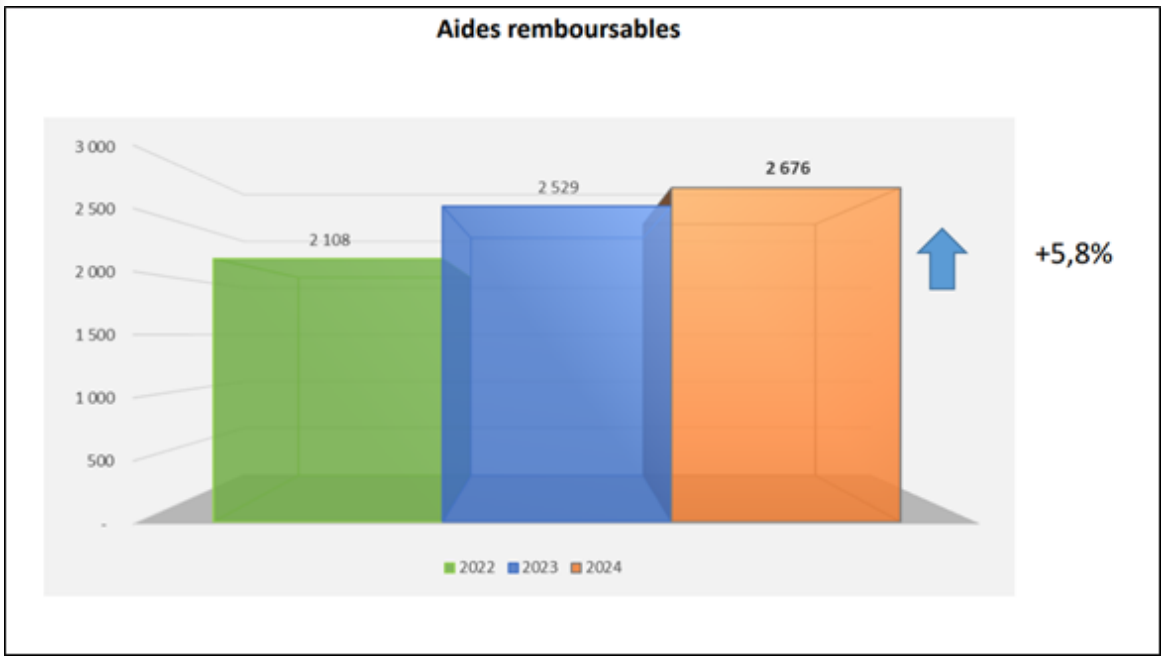

	2022	2023	Ecart 2022 vs 2023		2024	Ecart 2023 vs 2024	
			Valeur	%		Valeur	%
Valeur aides C.G.O.S	8 205 229	11 053 207	2 847 978	34,7%	**12 792 870**	1 739 664	15,7%
Nombre de dossiers	2 108	2 529	421	20,0%	**2 676**	147	5,8%
Dossiers en valeur	3 892,42 €	4 370,58 €	2 847 557	14,7%	**4 780,59 €**	1 739 517	9,9%

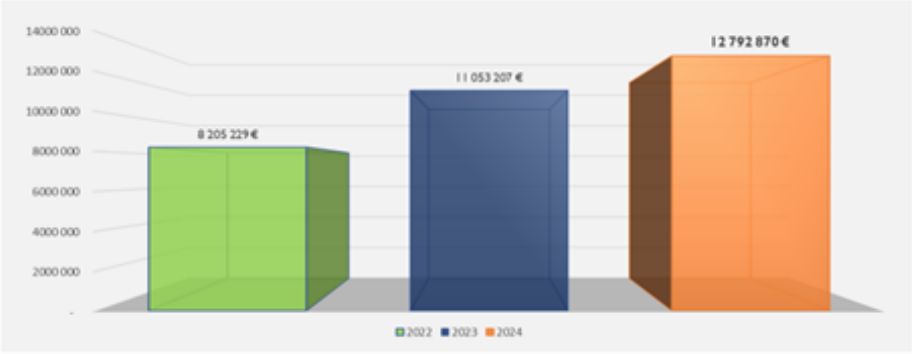

Les offres complémentaires

8 établissements, dont 3 EHPADs ont sollicité une offre complémentaire pour plus de 5 000 bénéficiaires. Sur ces offres complémentaires, FO s'y était déjà opposée invoquant une inégalité de traitement entre les agents de la FPH ainsi que le risque de créer une compétition entre établissements dans le cadre de l'attractivité et de la fidélisation des professionnels. Concernant la délibération lors de l'AG donnant mandat au conseil d'administration de gérer les offres complémentaires, FO s'est abstenue.

Paris, le 25.06.2025. Ne pas jeter sur la voie publique

FO la force syndicale
Services Publics et de Santé

compte-rendu

L'offre aux personnels médicaux

Plus de 9 000 personnels médicaux ont ouvert leurs droits en 2024 et ont bénéficié de l'offre de services sans participation.

Nouveau partenariat

Le CGOS a mis en œuvre un partenariat avec la branche habitat de la Caisse des dépôts et Consignations (CDC Habitat) pour faciliter l'accès des agents hospitaliers à l'offre de logements gérés par ce partenaire sur tout le territoire métropolitain. Plus de 20 000 comptes ont été créés au cours du dernier trimestre 2024.

La relation usagers

Le CGOS a reçu 570 000 appels téléphoniques et plus de 340 000 mails, ce canal connaissant une forte progression. La qualité de service se maintient à 86 %. La mise en place du routage automatique des appels relatifs à la billetterie vers le partenaire Sogec améliore sensiblement la relation de service sur cette thématique.

Complémentaire Retraite des Hospitaliers (CRH)

Avec 5 237 nouvelles affiliations, la CRH :

- Confirme sa place de premier Plan d'Épargne Retraite (PER) auprès des agents hospitaliers ;
- Atteint son objectif institutionnel de 4 500 nouvelles affiliations par an.

Les indicateurs de suivi des activités de gestion au niveau de l'assureur Allianz sont tout à fait satisfaisants.

Le CGOS a renouvelé son partenariat avec l'AP-HP.

Le Conseil d'Administration a décidé d'intégrer le Complément de Traitement Indiciaire (CTI) dans l'assiette de calcul de la cotisation CRH.

Sur la CRH, FO soutient ce PER géré par les administrateurs du CGOS, accompagnés par un expert indépendant du groupe ALLIANZ, afin de préserver les intérêts des affiliés et des bénéficiaires.

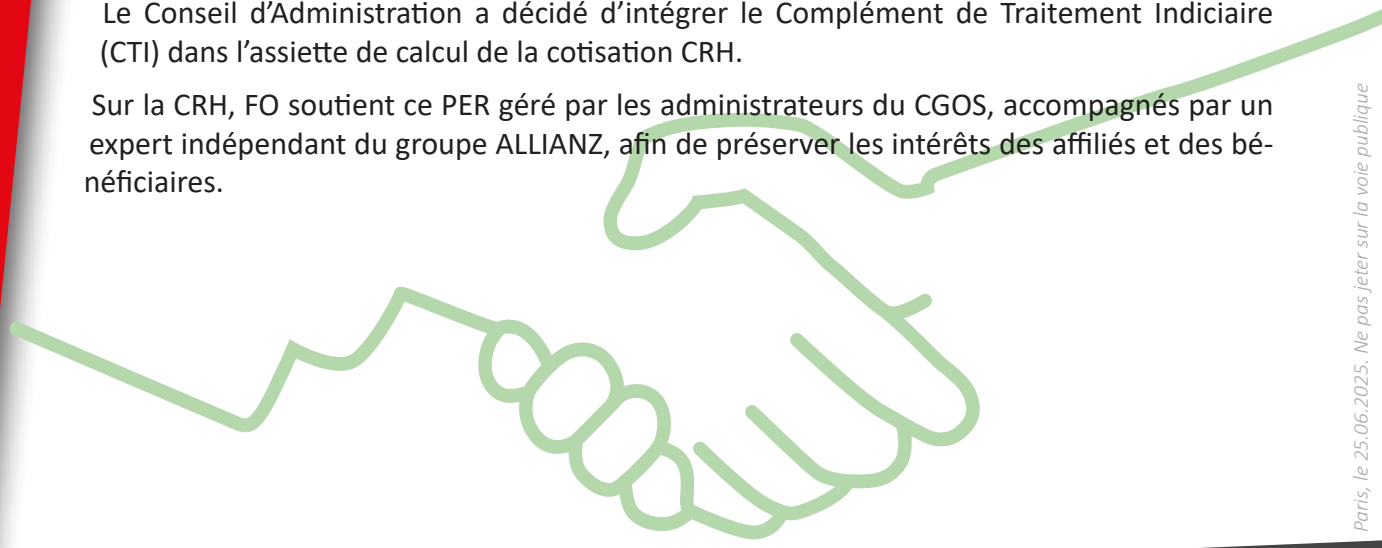

Paris, le 25.06.2025. Ne pas jeter sur la voie publique

Fédération Force Ouvrière des Services Publics et de Santé - 153/155 rue de Rome - 75017 Paris - 01 44 01 06 00

compte-rendu

Nouveauté 2025

Les excédents 2024 ont permis :

- L'évolution des paramètres de l'équation 2025 de + 10 % et une augmentation des tranches de quotient familial (QF) de + 30 points pour l'ensemble des agents ;
- L'adaptation des tranches d'indices pour l'ASASM (Maladie) à compter de 2025 ;
- L'instauration d'un plancher de 30 € par enfant pour la prestation.

Prestation Études-Éducation-Formation

En M€	2022	2023	2024
Montants versés	97,3	86,2	83,7

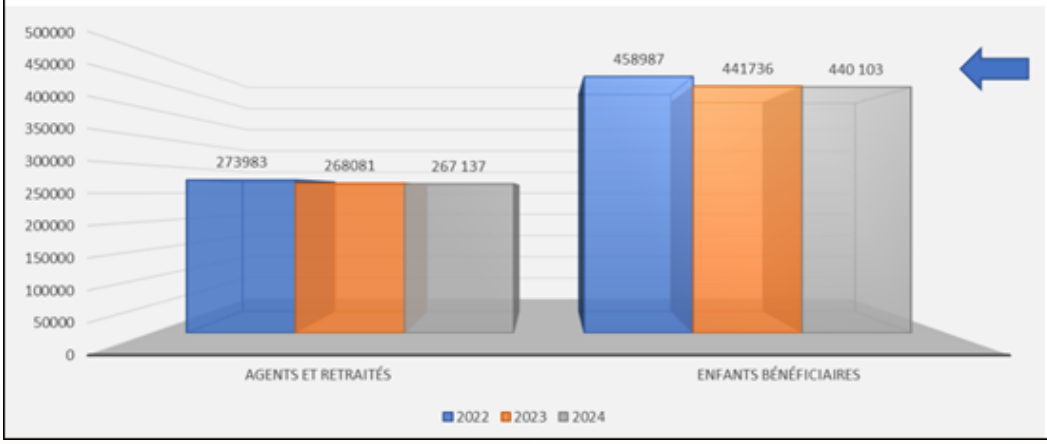

Perspectives pour 2026

Après plusieurs années de revendications portées par les administrateurs FO, l'Assemblée générale 2025 décide enfin de modifier la répartition des contributions entre enveloppes nationales et régionales pour 2026 comme suit :

- **Enveloppe nationale :** 75 % au lieu de 76 %
- **Enveloppe régionale :** 25 % au lieu de 24 %

Ce qui permettra aux délégations régionales d'avoir plus de latitude pour développer leurs prestations et notamment l'abondement des aides remboursables et non remboursables.

Paris, le 25.06.2025. Ne pas jeter sur la voie publique

Nouveautés 2026

Dès 2026, les agents en congé parental pourront désormais bénéficier de l'action sociale du CGOS.

Et toujours grâce aux excédents et à la détermination de FO, en 2026, la Prestation CESU multiservices sera proposée aux agents grâce aux 18,5 M€ affectés à cette prestation. D'ici la fin de l'année, les paramètres de la nouvelle prestation seront déterminés.

Élection du nouveau Bureau National du CGOS

1- Président : **Alexandre AUBER** (FHF)
2- Vice-Président : **Grégory LEDUC** (FO)
3- Secrétaire : **Noémie SHOEBELLE** (FHF)
4- Membre : **Sabrina BURDELEY** (CGT)
5- Membre : **Camille SIRO** (CFDT)
6- Membre : **Hervé LEON** (FHF)

Paris, le 25.06.2025. Ne p

Intervention FO

à l'Assemblée Générale du CGOS

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants du Ministère (absents),
Mesdames, Messieurs les administrateurs,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues, chers camarades,

« Bin v'nou dins ch'Nord, dins ch'es haut de France, m'region ou chu né, ch'est in coin qu'est plein d'chaleur humaine et d'générosité ! I fait souvent un tcho peu frisquet, mais ch'est l'cœur des gens qu'fait toute la chaleur, de véritabe radiateur. Ch'est un pays d'gins durs à l'ouvrage, mais qu'gardent toujours l'sourire et l'bonne humeur.

I faut pas oublier ch'que ch'est aussi un pays d'bonne bouffe : qu'est-y qu'on aime bin ch'potjevleesch, le welsh, les moules-frites, et ch'vrai maroilles qu'fait toute la différence ! Pis pour l'sucré, y'a ch'gaufres, ch'bêtises d'Cambrai et ch'café, el chicoré qu'est toujours servi avec un tchot sourire.

On est fiers d'not' langue, not' accent, pis surtout d'not' convivialité qu'fait qu'on s'dit toujours bienvenue, qu'importe d'où qu'vous venez. Allez, faites comme chez vous, prenez un tchot verre d'bière d'ch'Nord, pis profitez bien d'not' belle région ! »

Paris, le 25.06.2025. Ne pas jeter sur la voie publique

Fédération Force Ouvrière des Services Publics et de Santé - 153/155 rue de Rome - 75017 Paris - 01 44 01 06 00

Cette AG 2025 se déroule dans un contexte marqué par des conflits armés, une guerre économique entre les nations, des catastrophes climatiques toujours plus prégnantes, une situation sociale en France très détériorée et un gouvernement austéritaire visant un état d'urgence budgétaire, avec pour objectif plus de 40 milliards d'euros d'économies d'ici 2026. Ces économies conduiront les travailleurs à une forte paupérisation sans précèdent. FO sera toujours aux côtés des plus faibles et engagera le rapport de force pour défendre les intérêts de la classe ouvrière et les faire progresser.

Outre l'appauvrissement constaté des travailleurs, ceux-ci devront travailler deux ans de plus dans des conditions toujours plus difficiles, sans compter que cette réforme aura un effet péjoratif important sur la prestation maladie du CGOS. FO continue d'exiger l'abrogation de la réforme des retraites.

Quant à notre système de santé, la Fonction Publique Hospitalière (FPH) est sans cesse remise en cause, en proie à une crise de moyens : manque de lits dans tous les secteurs, de professionnels médicaux et paramédicaux, de financements, de salaires décents… Sur ce secteur, la Fédération FO des personnels des services publics et de santé (FO-SPSS) aura fort à faire pour que notre système de santé reste accessible et de qualité.

Par ailleurs, le Premier ministre François Bayrou en rajoute une couche avec une circulaire adressée aux Agences Régionales de Santé (ARS), le 23 avril dernier. Cette circulaire a pour objet l'efficience et la performance des établissements de santé. Là aussi, en arguant la dette de la France, (sans jamais évoquer la remise en place de l'impôt sur la fortune ou encore d'autres dispositifs d'exonérations ou d'aides aux entreprises), il exige des établissements en difficulté une démarche contractualisée de performance et de redressement financier, afin de participer à une meilleure maitrise du déficit public avec un suivi renforcé des situations financières. Il s'agit, ni plus ni moins, du maintien et de l'aggravation des plans de retour à l'équilibre financier qui n'ont cessé de « plomber » l'ensemble des hôpitaux publics en déportant le déficit de l'assurance maladie vers les établissements hospitaliers. La circulaire précise même que les DG d'ARS devront désormais évaluer les directeurs d'hôpitaux sur la base de leur performance financière.

Paris, le 25.06.2025. Ne pas jeter sur la voie publique

Dernièrement, ce même gouvernement a rogné les droits à la protection sociale des agents publics par un abattement de 10 % de leur rémunération en cas de maladie pendant les trois premiers mois. C'est tout de même « fort de café » alors que les hospitaliers n'ont même pas accès à une protection sociale complémentaire (PSC). Pourtant, un accord doit être conclu entre les organisations syndicales représentatives de la FPH pour déterminer le niveau de la complémentaire santé et de la prévoyance. Ce passage de 100 % de plein traitement à 90 % sera mis sur la table par FO lors des discussions sur la prévoyance, afin que ces 10 % de perte soit rediscutés et négociés. De plus, si nous voulons réellement faire baisser l'absentéisme, il existe d'autres solutions que la sanction financière : prévention en santé, amélioration des conditions de travail, reconnaissance, etc…

L'abattement des 10 % en cas d'arrêt de travail pour maladie ordinaire a un impact direct sur les contributions du CGOS, de l'ordre de 3 M€. C'est encore 3 M€ de moins pour faire de l'action sociale.

Quant à la participation sur le reste à charge en santé et la PSC, aucune discussion ni négociation n'a été initiée à ce jour. Nous n'avons même pas un début de date de réunion, alors que le ministre de la Santé, Yannick Neuder, s'était engagé, il y a plus de deux mois, en Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière, à nous transmettre sous peu un agenda social. Le Ministre communique beaucoup… mais agit peu pour les hospitaliers.

La FPH sera donc la lanterne rouge des trois versants de la fonction publique en matière de PSC. C'est désormais devenu une culture chez nos décideurs : pour la FPH, on appelle cela la procrastination ! On pourrait même comparer cela à l'attente d'un patient aux urgences « attendez, attendez on va s'occuper de vous », alors que les délais d'attente sont dignes d'un pays soviétique des années 70 ! Si la situation n'était pas aussi grave, nous pourrions en rire.

Même chose pour la gestion de la crise à Mayotte concernant le cyclone CHIDO : il aura fallu plus de 4 mois au ministère de la santé pour verser une aide aux hospitaliers de Mayotte. Sur ce sujet, nous pouvons nous féliciter de la célérité avec laquelle le CGOS et sa gouvernance paritaire ont réussi, pendant les vacances de Noël, à prendre des décisions fortes, en versant à chaque agent hospitalier la somme de 1 000 € et une aide de 100 000 € au CH de Mayotte.

Taux de contribution du salaire différé

Ce nouveau taux de contribution à hauteur de 1,42 % de la masse salariale déplafonnée, et c'est bien le terme « déplafonnée » qui est important, puisque désormais, chacun contribue en fonction du montant réel de sa rémunération. Et comme nous connaissons bien la célérité légendaire de notre administration de tutelle, l'arrêté est paru au Journal Officiel le 28 avril 2024, mais avec effet rétroactif au 1er janvier 2024. Ce décalage a, de ce fait, fortement complexifié le traitement du retour de contribution tant pour le CGOS que pour les établissements. À croire que cela a été fait exprès, pour occuper les équipes du CGOS et les équipes RH

Paris, le 25.06.2025. Ne pas jeter sur la voie publique

des établissements en coordination avec leur prestataire de paie. Néanmoins, le CGOS a constaté que de nombreux établissements n'étaient pas en conformité avec le taux de 1,5 % plafonné à l'indice 489. C'est pourquoi, il est indispensable de vérifier son bulletin de paie, notamment sur d'autres éléments.

Si ce nouveau taux constitue indéniablement une avancée, il arrive bien tardivement, au regard des annonces gouvernementales faites sur le gel du point d'indice pour 2025 et 2026, et de l'absence de révision des carrières des fonctionnaires, toujours au nom de la sacro-sainte dette de l'état. Nous sommes bel et bien entrés dans une ère glaciaire pour les salaires. C'est pourquoi ce taux n'aura que peu d'effet sur les finances du CGOS dans les prochaines années.

Excédent budgétaire

L'exercice comptable 2024 de l'enveloppe nationale affiche un excédent de 33,2 M€. Ce surplus est essentiellement lié à un retard dans l'adaptation et l'évaluation des grilles de quotients familiaux, ainsi qu'à l'équation de la Prestation Études Éducation Formations (PEEF), en cohérence avec les augmentations salariales issues du Ségur de la santé. Comme à son habitude, le conseil d'administration a été très prudent sur les revalorisations afin de ne pas se retrouver en déficit ou devoir faire machine arrière sur les paramètres des prestations.

Cet excèdent a donc eu un impact sur le taux de retour des contributions aux établissements, qui ne s'élève en 2024 qu'à hauteur de 86 %. Les établissements et les agents n'ont pas à s'inquiéter de ce moindre retour car ces excédents seront bien redistribués, sur les années futures, sur d'autres prestations. En effet, le CGOS n'est pas une entreprise capitalistique mais une association : il ne réalise ni profits, ni redistribution aux actionnaires. Et si certains venaient à lorgner sur nos réserves et/ou blâmer le taux de retour aux établissements, nous pourrions leur dire de regarder vers un certain département ultra marin ou le taux de retour est ridiculement bas.

Concernant la ventilation de l'affectation des résultats 2024, FO validera l'abondement du Fonds Social Logement à hauteur de 10 M€, de même que celui du fonds pour aléas, ainsi que la création d'un nouveau fonds destiné à face aux sinistres liés aux intempéries. Sur ce nouveau fonds, FO est conscient que les sinistres liés aux changements climatiques seront de plus en plus prégnants et que de nombreux hospitaliers pourraient être concernés, à l'avenir, par ces catastrophes. Cela s'inscrit, en outre, dans un contexte de désengagement des assureurs et d'inflation forte des primes d'assurances. Le CGOS aura donc pleinement son rôle social à jouer.

Concernant la mise en réserve de 18,5 M€ pour mettre en place une nouvelle prestation - je devrais plutôt dire une prestation qui fait son come-back - il s'agit du Chèque Emploi Service Universel (CESU) pour lequel FO revendiquait ardemment sa mise en place. Le passage du CESU au seul motif de la petite enfance avait, à l'époque, suscité de nombreux mécontentements. Le nouveau CESU sera effectif au 1er janvier 2026 et pourra faire bénéficier aux hospitaliers d'une aide à l'entretien de la maison, de petits travaux de jardinage et de bricolage,

Paris, le 25.06.2025. Ne pas jeter sur la voie publique

de soutien scolaire, ainsi que d'une assistance aux personnes âgées ou fragiles. Ce nouveau CESU universel aura le mérite de s'adresser à un large public d'hospitaliers.

Taux de contribution nationale/régionale

Il nous est proposé aujourd'hui de répartir le taux de contribution de 75 % pour le national et de 25 % pour les régions. Nous voterons favorablement cette délibération puisque FO avait déjà voté contre le 76/24 l'année dernière afin de revenir au 75/25. Il semblerait que cette Assemblée Générale soit enfin la bonne pour un retour au taux originel.

Les régions disposeront ainsi d'un peu plus de latitude pour construire leur actions sociales 2026, notamment pour abonder les budgets des CPAS, qui risquent d'être sursollicités dans un contexte de gel des salaires, de baisse du pouvoir d'achat, et des effets néfastes des décisions gouvernementales visant une réduction de la dépense publique à hauteur de 40 milliards d'euros d'ici 2026.

Projets immobiliers du CGOS

Ces dernières années, le CGOS a acquis de nouveaux locaux, tout en revendant des locaux trop grands ou inadaptés à nos besoins ou à la qualité de vie au travail.

Nous saluons le choix qui a été fait d'être propriétaire plutôt que locataire, car en des temps pas si éloignés un certain DG nous expliquait que le CGOS n'avait pas vocation à être propriétaire. Ce que nombre d'administrateurs avaient contesté. Fort heureusement, un nouveau souffle bâtisseur s'est installé sous la houlette du Directeur Général, Monsieur JEGU, permettant au CGOS de se doter de locaux dignes et notamment d'un siège plus approprié, pour préparer l'avenir d'un CGOS en pleine expansion.

Ouverture des dossiers

Le CGOS conserve encore un handicap important en matière d'ouverture de droits. Même si je peux saluer la mutation continue du CGOS et son travail pour être toujours plus accessible, force est de constater que les délais de validation restent, pour le moins, beaucoup trop longs.

À l'heure de l'intelligence artificielle, d'une société du tout, tout de suite, de l'impatience des agents, ce dossier doit être la priorité des priorités. Il n'est plus acceptable d'avoir des délais parfois de trois mois pour valider son dossier au CGOS. Il en va de l'image - voire de la crédibilité - du CGOS. Parfois, il nous semble, pour FO, que les évolutions de certains sujets vont beaucoup plus vite que le cœur de métier du CGOS, comme les offres complémentaires ou le développement pour l'accès aux médecins du CGOS.

Pour FO, lorsqu'un agent est titulaire ou en CDI, sur des emplois plus pérennes et consolidés, la validation doit se faire à priori et les vérifications à posteriori. C'est par ce biais que nous règlerons le goulet d'étranglement actuel des validations de dossiers.

Paris, le 25.06.2025. Ne pas jeter sur la voie publique

Offres Complémentaires du CGOS

FO constate que les offres Complémentaires d'actions sociales demeurent anecdotiques. Cela n'est pas une surprise au regard des déficits budgétaires grandissants dans de nombreux établissements. Nous voyons mal comment les tutelles, ARS et ministère de la santé laisseraient faire ces offres dans des établissements endettés !

Si nous pouvons être en accord sur ces offres dont l'objet se résume autour de l'arbre de Noël et des évènements qui en découlent, puisque de nombreux établissements traditionnellement organisent ce moment de fêtes depuis des années, il n'en n'est pas de même sur les autres offres complémentaires qui viennent récompenser des agents de certains établissements et qui pourraient s'apparenter, in fine, à une forme de prime à la performance. Or, cela va à l'encontre des valeurs fondamentales de FO : égalité de traitement et universalité pour l'ensemble de la FPH. De plus, cela pourrait initier aussi une sorte de compétition entre établissements, qui va à l'encontre des valeurs de solidarité qui fondent l'action sociale. C'est pourquoi FO n'est pas en accord avec ces offres complémentaires et s'abstiendra lors de la délibération que le Conseil d'administration devra valider.

Défiscalisation de la prestation Handicap

Nous profitons de la présence du ministère de la Santé pour réitérer notre demande forte de défiscalisation et de désocialisation de la prestation handicap du CGOS pour que l'entièreté du montant soit réellement affectée aux enfants en situation d'handicap.

Paris, le 25.06.2025. Ne pas jeter sur la voie publique

Je salue et remercie l'ensemble des personnels du CGOS pour leur investissement et leur disponibilité auprès des hospitaliers et des administrateurs. À Force Ouvrière, nous savons que la continuité et l'adaptation aux nouvelles technologies dans une société toujours plus pressée, avec parfois même de la pression verbale, nous obligent et vous obligent à changer les pratiques. Travailler au service de l'action sociale des hospitaliers, hospitaliers qui eux-mêmes subissent des pressions de toutes sortes, doit être, non seulement une fierté, mais aussi un engagement à rendre l'action sociale toujours plus accessible, facile et fluide. Si le CGOS veut rester l'acteur incontournable des œuvres sociales, c'est par l'investissement et le fruit de votre travail, en concomitance avec les administrateurs, que nous réussirons.

Enfin, dans un contexte d'instabilité politique, économique et d'austérité budgétaire, le CGOS va être certainement confronté à une sur sollicitation, notamment sur les aides sociales remboursables et non remboursables. C'est pourquoi, le CGOS est une nécessité absolue, pour les agents hospitaliers, les chefs d'établissement et même le ministre, afin d'être bienveillant vers les agents hospitaliers en situation difficile. D'où la nécessité d'un CGOS fort et bien doté budgétairement. Encore cette année, la gestion paritaire du CGOS a démontré toute son efficacité, et ce, dans un environnement composé de sensibilités politiques et idéologiques très différentes. C'est une force pour le CGOS.

Vive le CGOS !
Vive les Chtis, à l'arvoyure les tchots biloutes !

photo Adobe Stock